

Edition 2025



# RECYPARC GUIDE PRATIQUE



# Sommaire

	Les recyparcs, c'est quoi ?	4		Inertes	40
	Où trouver un recyparc ?	5		Matelas	41
	Qui sont les é coguides ?	7		Métaux	42
	Quand s'y rendre ?	8		Panneaux photovoltaïques ►Fin de la collecte à pd 31/12/24	43
	Avant d'accéder aux recyparcs	9		Papiers et cartons	44
	Conditions d'accès : la carte d'identité	10		Piles	46
	Quotas et apports	11		Plastiques durs et P.V.C.	47
	Le transport de vos déchets	13		Plâtre	48
	Les consignes de sécurité	14		Pneus	49
	La courtoisie	15		P.V.C.	50
	Déchets de construction contenant de l'amiante	16		Textiles	51
	Ampoules économiques et tubes « néons »	19		Verres plats	52
	Bois	20		Notre politique environnementale	53
	Un meuble à jeter : que faire ?	21		Comment traitons-nous vos données personnelles ?	54
	Bouchons en Liège	22		Recyparc mobile	56
	Déchets de jardin	23		Le Ressourcerie du Pays de Liège	58
	D.S.M. – Déchets spéciaux des ménages	24		Biocentres de Soumagne et Grâce-Hollogne	59
	Ecrans	28		Index des déchets	60
	Electros : Gros électroménagers	29		Règlement d'accès en bref	65
	Electros : Petits appareils et outillages électriques	30		Vos objets sont réutilisables ?	68
	Electro Sofie : une seconde vie pour vos électros	31		Les valeurs d'Intradel	69
	Encombrants : au recyparc ou dans la poubelle ?	32			
	Encombrants	33			
	Encombrants non combustibles	34			
	Réutilisable	35			
	Frigolite	36			
	Frigos et congélateurs	37			
	Huile de moteur	38			
	Huiles et graisses de friture	39			

# Les recyparcs, c'est quoi ?

Les recyparcs d'Intradel sont des sites spécialement aménagés pour permettre la collecte sélective des différentes matières en vue de les recycler, de les valoriser ou de les traiter dans le respect des exigences environnementales.

Outil de collecte principal d'Intradel, nos 49 recyparcs et notre recyparc mobile drainent 48% des déchets collectés sur les 72 communes de notre zone. Nous accueillons en moyenne 8.000 utilisateurs par jour. Un tel succès ne peut être atteint sans le respect des règles d'exploitation de ces sites et des consignes de tri pour chaque déchet collecté.



Dans ce guide pratique des recyparcs, vous trouverez l'ensemble de ces informations. N'hésitez pas à le parcourir. Ce manuel est là pour vous aider à mieux gérer vos déchets et à répondre à toute question inhérente au fonctionnement de votre recyparc.

## En bref, en chiffres :

**49** recyparcs répartis dans 72 communes

**1** recyparc mobile

**+ de 30** types de déchets collectés

**+ de 2.000.000** visites/an

**+ de 170** personnes y travaillent

**+ de 215.000** tonnes de déchets déposés/an

**Une question? Contactez-nous au 04/240 74 74 ou à info@intradel.be et suivez-nous**

# Où trouver un recyparc ?

Retrouvez tous les recyparcs sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)

Commune	Adresse	N° de téléphone	Acceptent les déchets de construction contenant de l'amianté
<b>AMAY</b>	Rue du Zoning industriel	085/41.32.90	
<b>ANS (Loncin)</b>	Rue de Jemeppe	04/247.25.27	
<b>AYWAILLE (Harzé)</b>	Rue de Lambinon 21	04/384.72.17	
<b>BASSENGE (Boirs)</b>	Rue du Frêne	04/286.40.36	
<b>BEYNÉ-HEUSAY</b>	Rue Sainte-Anne	04/275.77.53	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>BLEGNY</b>	Rue du Meunier	04/387.64.07	
<b>BURDINNE (Oteppe)</b>	Rue du Crucifix	085/71.34.27	
<b>CHAUDFONTAINE (Vaux-Sous-Chèvremont)</b>	Cité des Mineurs	04/367.59.65	
<b>CLAVIER</b>	Route du Val	085/41.36.32	
<b>COMBLAIN AU PONT</b>	Rue du Vicinal	04/369.17.73	
<b>ESNEUX (Méry)</b>	Rue Gobry	04/388.36.13	
<b>FERRIERES (Xhoris)</b>	Route de Marche 48	04/369.37.88	
<b>FLEMALLE 1 (Ivoz-Ramet)</b>	Port de Semmeries	04/228.18.61	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>FLEMALLE 2</b>	Rue de l'Expansion ZI de l'Arbre Saint-Michel	04/250.53.61	
<b>FLERON (Retinne)</b>	Rue du Fort	04/358.74.11	
<b>GRACE-HOLLOGNE</b>	Rue Mathieu de Lexhy	04/247.39.85	
<b>HANNUT</b>	Rue des Combattants 32	019/51.44.58	
<b>HERSTAL</b>	Rue du Bourriquet	04/240.17.80	
<b>HERVE</b>	Voie des Hougnes	087/66.00.18	
<b>HUY</b>	Chaussée de Dinant	085/23.32.17	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>JALHAY (Sart-Jalhay)</b>	Route du Roslin 7	087/47.54.35	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>JUPRELLE (Lantin)</b>	Chaussée de Tongres	04/239.16.19	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>KELMIS</b>	Lütlicher Strasse	087/63.04.74	

LIEGE (Angleur)	Rue de la Belle Jardinière	04/365.82.72	<input checked="" type="checkbox"/>
LIEGE (Glain)	Rue Emile Vandervelde	04/226.52.23	<input checked="" type="checkbox"/>
LIEGE - SART-MORAY (Chênée)	Rue du Sart Moray	04/365.68.09	
LIMBOURG	Rue Béverie	087/78.67.41	
LONTZEN	Rue Tivoli	087/33.12.82	
NANDRIN	Rue Haie des Moges	04/372.07.29	
OUFFET	Rue de Hody	086/32.19.44	<input checked="" type="checkbox"/>
OUPEYE (Haccourt)	Rue de Campine	04/379.36.17	
PLOMBIÈRES (Hombourg)	Rue du Cheval blanc	087/46.23.03	<input checked="" type="checkbox"/>
RAEREN	Rovert	087/55.75.10	
REMICOURT (Momalle)	Chaussée Verte	04/257.63.60	
SAINT-GEORGES	Rue Rodge Mâle	04/388.46.58	
SERAING 1	Rue de Marnix	04/337.87.05	
SERAING 2 (Boncelles)	Rue du Fort	04/336.20.39	
SERAING 3 (Jemeppe)	Rue Burnonville	04/233.00.39	
SPA	Chemin de la Vecquerette	087/77.52.60	
SPRIMONT	Rue du Tultay	04/382.32.64	
THEUX	Route d'Oneux au lieu-dit «Laboru - Verviers»	087/23.27.55	
THIMISTER (Thimister-Clermont)	Rue Mackau - Zoning Industriel des Plenesses	087/44.57.24	
TROOZ (Forêt-Trooz)	Rue de Verviers au lieu-dit «Longstraz»	04/351.84.98	
VERVIERS 1	Quai de la Vesdre	087/35.09.68	
VERVIERS 2 (Stembert)	Rue Bronde - Zoning Industriel	087/33.06.21	<input checked="" type="checkbox"/>
VISE	Rue de Jupille	04/374.00.97	
WANZE	Chaussée de Waremmme	085/25.15.74	
WAREMME	Rue des Petits Gravelots	019/32.89.23	<input checked="" type="checkbox"/>
WASSEIGES (Ambresin)	Rue du Baron d'Obin 27	081/85.58.73	

# Qui sont les écoguides ?



- **ECO** : logie, ..nomie, ...circularité
- **GUIDE** : guide, accompagner, car sans un bon tri, pas de recyclage

Les écoguides sont des hommes et des femmes dont la mission est de vous accueillir, de vérifier votre carte d'identité lors de votre visite, de vous conseiller et de vous guider au sein du recyparc. Le rôle des écoguides est également de veiller à ce que le règlement et la législation soient respectés. La plupart des déchets que vous y déposez seront recyclés et un déchet jeté dans un mauvais conteneur peut compromettre tout le processus de recyclage. Nous vous remercions dès lors d'être particulièrement attentif à leurs directives.

Les écoguides ne sont là ni pour vous aider à décharger vos déchets, ni pour nettoyer des espaces souillés après le passage des usagers. Du matériel, comme des brosses, près de certains conteneurs est à votre disposition.



Ecoutez-les, interrogez-les et n'oubliez pas : la courtoisie, c'est vraiment sympa !

# Quand s'y rendre ?



## Ouverture

- Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
- Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00



Seuls les dépôts de courte durée sont autorisés 15 minutes avant la fermeture

## Tuyaux

- Les mardis et samedis sont des jours de forte affluence, favorisez les jeudis et vendredis pour vos visites.
- Evitez les heures de pointe : de 9h à 10h

Un coup de fil avant votre passage permettra de vérifier la disponibilité des conteneurs ! (contact en pages 5 et 6)

## Fermeture

- Dimanche et lundi, 24 et 31 décembre

**L'accès est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture**

- Pour permettre de vider les conteneurs et pour un service optimal : **lorsqu'un jour férié tombe un lundi, les recyparcs sont systématiquement fermés le mardi qui suit.**

*Tout dépôt devant les grilles à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit et possible de sanctions.*

Les **jours de fermeture exceptionnels** sont communiqués sur notre site web [www.intradel.be](http://www.intradel.be) ou sur les réseaux sociaux [@intradel](mailto:@intradel)

# Avant d'accéder aux recyparcs

## Conditions d'accès : La carte d'identité et le système de contrôle



- L'accès aux recyparcs est gratuit pour les ménages de la zone Intradel et se fait uniquement sur présentation de la carte d'identité électronique (eID)
- Si un visiteur refuse de présenter son eID, l'accès au recyparc ne lui sera pas autorisé.
- L'usager se présentant pour le compte d'une tierce personne doit également présenter sa propre carte d'identité (cfr p.12).
- Accès pour les ménages domiciliés hors zone Intradel, domiciliés à Eupen ou ayant une seconde résidence dans la zone Intradel, pour les établissements scolaires, A.S.B.L, communes, C.P.A.S.... => Voir règlement complet dans le recyparc ou sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)
- L'accès pour les commerçants et indépendants est autorisé moyennant une inscription préalable et l'achat d'une carte prépayée => conditions détaillées sur [www.intradel.be/pack](http://www.intradel.be/pack).

## Le tri avant

- Le tri des déchets doit avoir été effectué avant l'arrivée sur le recyparc.

## PRINCIPE DE SOLIDARITÉ



 Vous venez déposer des déchets pour le compte d'une autre personne



 Merci de présenter la carte d'identité de cette personne ainsi que votre propre carte



 Sans cela, nous ne pouvons vous permettre l'accès au recyparc



## Matières et quotas autorisés

- Les apports ne peuvent excéder **2m<sup>3</sup>**, tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées.
- Les encombrants et encombrants non combustibles, inclu le plâtre, le plastique dur et le verre plat : **4m<sup>3</sup>/an/ménage**
- Les déchets de bois : **3 m<sup>3</sup>/an/ménage**
- La frigolite : **1 m<sup>3</sup>/an/ménage**
- Les déchets inertes : **5 m<sup>3</sup>/an/ménage**
- Les déchets de construction contenant de l'asbeste-ciment : **3m<sup>3</sup>/an/ménage**
- Les déchets de jardin : **8 m<sup>3</sup>/an/ménage**
- Les pneus : **5 pièces/an/ménage**
- Pots de peinture : **50 litres max/an/ménage**
- Les matelas : **4 pièces/an/ménage**

Ces quotas sont automatiquement remis à zéro tous les 1<sup>er</sup> de l'an.



Vous avez atteint la limite de vos quotas? Vous pouvez commander des quotas supplémentaires (pour certaines fractions) sur [www.intradel.be/pack\\_particulier](http://www.intradel.be/pack_particulier)/



Pour connaître l'état de vos quotas, vous avez la possibilité de vous adresser au personnel lors de vos visites sur un recyparc ou de consulter l'espace « Mon conteneur en ligne » sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be), si vous bénéficiez de conteneurs Intradel munis d'une puce.

# AU RECYPARC

JE PEUX APPORTER JUSQU'À



2M<sup>3</sup>  
PAS 3  
NI 4  
NI 5  
NI 6  
NI 7  
NI 8

2M<sup>3</sup> C'EST BIEN VU



Organisez le transport de vos déchets



- Les remorques doivent être correctement bâchées.

● **Sont interdits/autorisés d'accès au recypars**

- Seules les voitures, les voitures avec petite remorque 1 ou 2 essieux, et les camionnettes dont le poids au sol n'excède pas 3,5 tonnes peuvent accéder à nos recypars pour l'apport de déchets.
- Les piétons, cyclistes et autres: Le personnel des recypars se réserve toutefois le droit de refuser l'accès à des véhicules/usagers si leur état et/ou utilisation est jugée trop dangereuse vis à vis du personnel et des autres usagers.
- Les tracteurs agricoles et forestiers sont strictement interdits, mais les tracteurs tondeuses sont tolérés.

**Vous y êtes!**

Présentez votre carte d'identité et enregistrez-vous auprès de l'écoguide.

Écoutez ses consignes à l'entrée comme à l'intérieur du recyparc.

## Règles de tri

- Chaque apport de déchets doit être déposé dans le conteneur approprié et désigné comme tel.
- La récupération de toute matière/objet quelconque est interdite dans nos recypars.

## Veillez à votre sécurité.

- Pour des raisons de sécurité et de protection des travailleurs, il est strictement **interdit de fumer** au sein des recyparcs.
  - La vitesse de circulation au sein des recyparcs est limitée à **10 km/h**.
  - Veuillez **couper votre moteur** dans la file d'attente et lors du déchargeement de vos déchets. Restez attentif aux autres usagers lors de vos déplacements et stationnez votre véhicule de manière à ne pas gêner la circulation.
  - Attention aux **risques de chute** lors du déversement des matières dans les conteneurs.
  - Il est **interdit de descendre dans les conteneurs**.
  - Soyez attentif à ce qu'aucun écoguide ne travaille dans le conteneur avant d'y déverser vos matières.
  - Il est interdit de laisser circuler dans le recyparc les **enfants de moins de 12 ans et les animaux**.
  - Prêtez une attention particulière lors des **manoeuvres** des camions sur site.
  - Laissez la **priorité aux camions** afin de permettre le remplacement des conteneurs dans les meilleurs délais.
  - **Evitez de vous pencher** sur les garde-corps des quais et passerelles lors de votre déchargement.
- En cas de **mécontentement** vis-à-vis de notre règlement et/ou du service que nous rendons, une plainte peut être déposée, soit via notre call center (04 240 74 74), soit par écrit, via un courriel ([info@intradel.be](mailto:info@intradel.be)) ou un courrier postal (Pré Wig 20, 4040 Herstal).

## La courtoisie, c'est sympa!

- Nos écoguides sont disponibles pour vous aider en cas de doute pour un meilleur tri de vos déchets. Mais les règles élémentaires de politesse, de courtoisie et de respect de l'autre doivent régir les relations entre le personnel des recyparcs et les usagers.
- Il est interdit d'endommager les clôtures, grilles d'accès, bâtiments, conteneurs ainsi que l'équipement. La réparation des dégâts éventuels est à charge des usagers qui les ont occasionnés.  
Une déclaration d'accident ou un constat devra être rempli.

Le règlement d'accès complet est affiché dans vos recyparcs et est disponible sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)





Merci d'**EMBALLER** vos déchets de construction  
contenant de l'AMIANTE AVANT VOTRE ARRIVÉE



- Pour votre **SANTÉ** et celle de nos écoguides
- Pour protéger notre **ENVIRONNEMENT**

## COMMENT GÉRER VOS DÉCHETS DE CONSTRUCTION CONTENANT DE L'AMIANTE ?

### À LA MAISON

Pour éviter de respirer les poussières nuisibles pour votre santé, prenez les précautions suivantes :

- Protégez-vous avec un masque adéquat (type FFP3) et des gants
- Humidifiez le matériau lors de la manipulation
- Ne cassez pas les matériaux
- Utilisez uniquement des outils manuels
- Lavez à l'eau et à part les vêtements, gants et outils contaminés (pas d'aspirateur)
- Bien se laver après les travaux (surtout les cheveux et la barbe)

» **EMBALLEZ VOS DÉCHETS DANS UN CONTENANT RÉSISTANT DE VOTRE CHOIX (SAC, BIG-BAG, Housse, ...)**

» **PRÉVOYEZ UN CONTENANT QUE VOUS NE POURREZ PAS RÉCUPÉRER**

### AU RECYPARC

- Lors du contrôle, montrez votre emballage à l'écoguide en précisant son contenu.
- Déposez-le, toujours fermé, dans le conteneur pour les déchets de construction contenant de l'amiante, **SANS LE VIDER/DÉBALLER.**



## Déchets de construction contenant de l'amiante

### ✓ ACCEPTÉS

Déchets de construction contenant de l'amiante liée tels que :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plaques ondulées (cf Eternit)<br><input checked="" type="checkbox"/> Ardoises<br><input checked="" type="checkbox"/> Matériaux réfractaires<br><input checked="" type="checkbox"/> Tuyaux de descente d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> Dalles de vinyle<br><input checked="" type="checkbox"/> Jardinières<br><input checked="" type="checkbox"/> ... |
|---|--|

### ✗ REFUSÉS

✗ Déchets de construction contenant de l'amiante libre (fibres non liées)...

» **Adressez-vous à un collecteur agréé en Région Wallonne ([owd.environnement.wallonie.be](http://owd.environnement.wallonie.be))**



Quota : Max. 2m<sup>3</sup>/visite/jour ou 3m<sup>3</sup>/année civile

**Où déposer vos déchets de construction contenant de l'amiante ?**

Déposez vos déchets dans un des recyclparcs suivants, qui accepte les déchets de construction contenant de l'amiante : Beyne-Heusay, Flémalle 1, Huy, Jalhay, Juprelle, Liège-Angleur, Liège-Glaïn, Ouffet, Plombières, Verviers-Stembert, Waremme.



### NOUVEAU

Vos déchets de construction contenant de l'amiante doivent être **OBLIGATOIREEMENT** emballés **AVANT** votre arrivée au recyclparc



### ET APRÈS LE TRI ?

Les déchets de construction contenant de l'amiante sont acheminés dans des conteneurs munis d'une enveloppe à double paroi vers notre CET (Centre d'Enfouissement Technique).

# AVANT DE LA DÉPOSER AU RECYPARC VIDE TA FRITEUSE



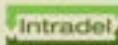
MEILLEUR RECYCLAGE  
ENVIRONNEMENT  
TRIER BIEN  
PROPRETE  
SECURITE  
ECOGUIDES  
MERCI

INTRADEL  
RECUPEL  
DURABILITE  
RESPONSABILITE  
ECOLOGIE  
RECYCLAGE  
RESPECT



Merci!

Trions mieux, pour recycler encore plus



## Ampoules économiques et tubes «néons»

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Ampoules fluorescentes compactes/économiques
- ✓ Tubes fluorescents (ex : lampe T.L.)
- ✓ Ampoules LED
- ✓ ...

### ⊖ REFUSÉS DANS AMPOULES ÉCONOMIQUES ET TUBES «NÉONS» / À METTRE DANS :

- ⊖ Ampoules à incandescence et halogènes qui produisent la lumière à partir de la brillance d'un filament
  - ▶ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ⊖ Lampes xénon pour automobiles
  - ▶ Récupérateur privé



Les ampoules et tubes néons contiennent du mercure qui peut être nocif. Il est donc impératif de les déposer au recyclage.

Les ampoules économiques, tubes néons et LED sont à déposer dans un récipient prévu à cet effet. Suivez les indications de votre éco-guide.

En cas de casse, respectez ces consignes:

- Aérez la pièce 15 min. au moins
- Munissez-vous de gants et utilisez une ramassette (pas d'aspirateur!)
- Jetez les débris et les gants dans un sac plastique et jetez le tout dans votre poubelle ménagère
- Lavez-vous les mains.



### ET APRÈS LE TRI ?

En centre de traitement spécialisé, le mercure est neutralisé et réutilisé, de même que le verre, le métal, et les plastiques.



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Planches et portes en bois
- ✓ Châssis en bois sans vitre
- ✓ Palettes en bois (Euro, peintes...)
- ✓ Contre-plaqué
- ✓ Poutres de charpente (max. 1 m)
- ✓ Bois stratifiés
- ✓ Copeaux de bois non traités

- ✓ Bois durs bruts
- ✓ Panneaux isolants en bois
- ✓ Palissades de jardin
- ✓ Bois peints ou vernis (barrières en bois, chevrons bruts ou peints)
- ✓ Meubles en vrai bois, sans tissu, plastique, rembourrage...

## ➔ REFUSÉS DANS LES BOIS / À METTRE DANS...

- Bois pourris
- Laine de bois
- Meubles en rotin
- Meubles recouverts de plastique, tissu, rembourrage...
- Faux plafonds
- Sommiers en tissu
- Fonds de meubles cartonnés (type Unalite)
- Encombrants
- Bois d'élagage, sapins de Noël
- Souches de <40 cm de diamètre
- Déchets de jardin

- Châssis bois avec vitres
- Plaques de Gyproc
- Meubles vitrés ou avec miroir
- Encombrants non combustibles
- Souches de >40 cm de diamètre
- Dans un de nos Biocentres (p. 57)
- Bois traités au Carbonyl (billles de chemin de fer, poteaux électriques...)
- Bois brûlé...
- Récupérateur privé



Quota : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/jour ou 3m<sup>3</sup> /année civile

Avant votre arrivée, videz vos meubles de leur contenu et démontez-les ! C'est un gain d'espace dans le conteneur.



### ET APRÈS LE TRI ?

- Bois de qualité supérieure → recyclé en panneaux et meubles  
Bois de mauvaise qualité → combustible en industrie.

# TRIEZ MALIN! NOUVELLE DÉCO ?



**VOTRE MEUBLE EST-IL EN BON ÉTAT?**



OUI

DONNEZ-LUI  
UNE SECONDE VIE



### « RÉUTILISABLES »

Info : 04 240 74 74

➤ SANS ENTAMER  
VOS QUOTAS ANNUELS.

> Pg 56

Ressourcerie<sup>®</sup>  
du Pays de Liège

NON

DÉMONTEZ-LE  
AVANT VOTRE VISITE  
AU RECYPARC



### POURQUOI ?

➤ Diminue votre QUOTA ANNUEL et votre APPORT QUOTIDIEN.

➤ Permet de MIEUX REMPLIR le conteneur.

➤ RÉDUIT LES REFUS pour cause de conteneur plein.

➤ Conteneur chargé correctement = PLUS DE SÉCURITÉ !



## Bouchons en liège

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Bouchons de bouteilles de vin, cidre et champagne en liège
- ✓ Plaques en liège (expansé)
- ✓ ...

### ➡ REFUSÉS DANS LES BOUCHONS EN LIÈGE / À METTRE DANS...

➡ Bouchons synthétiques

➡ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte



Un matériau précieux!

Le liège est récolté à partir de l'écorce du chêne-liège qui est originaire des régions méditerranéennes.

L'écorce enlevée se régénère très lentement : après la plantation d'un arbre, il faut attendre 25 ans pour en récolter l'écorce une première fois. Ensuite, il faudra dix nouvelles années à l'arbre pour produire une écorce à nouveau utilisable.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les bouchons et les plaques sont broyés et utilisés comme isolant en bioconstruction à l'état de granules ou de plaques.



## Déchets de jardin

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Tontes de pelouses, tailles de haies...
- ✓ Feuilles mortes et fleurs fanées
- ✓ Broyats des déchets de jardin
- ✓ Souches de <40 cm de diamètre sans terre

- ✓ Feuilles et racines de bambou
- ✓ Sapins de Noël (sans décoration et sans pot)
- ✓ Branchages résultant d'élagages d'arbres et arbustes...

### ➡ REFUSÉS DANS LES DÉCHETS DE JARDIN / À METTRE DANS...

➡ Sacs biodégradables et déchets de cuisine

➡ Déchets d'élevage et litières d'animaux

➡ Compost et paille

➡ Collecte de déchets en porte-à-porte

➡ Planches de bois

➡ Cannes de bambou

➡ Bois

➡ Plantes invasives de type Berces du Caucase ou Renouées du Japon

➡ Encombrants

➡ Pots de fleurs de rempotage

➡ Sac bleu PMC

➡ Plastiques, arrosoirs...

➡ Plastiques durs et P.V.C. ou Encombrants si les plastiques durs et P.V.C. ne sont pas collectés séparément

➡ Souches de > 40 cm de diamètre

➡ Dans un de nos Biocentres (p. 59)



Quota : Max. 2 m<sup>3</sup>/jour ou 8 m<sup>3</sup>/année civile. Plus de 2m<sup>3</sup> de déchets de jardin à évacuer en un jour? Rendez-vous dans un Biocentre - info p 59.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les déchets de jardin sont recyclés en compost, biomasse énergie et BRF au Biocentre de Grâce-Hollogne. Ces ressources sont disponibles à la vente.

04/250 09 60



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Le compostage de vos déchets de jardin et le concept de jardin forêt, vous y avez pensé ? Suivez l'actu de notre Jardin Ressources pour réduire vos déchets de jardin sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)



# Déchets spéciaux des ménages - D.S.M. (remplis et vides)

## ✓ ACCEPTÉS

Nous séparons les D.S.M. remplis des vides. Adressez-vous à votre écoguide.

- ✓ Produits de bricolage : peintures, vernis, collés, résines...
- ✓ Produits de jardinage : désherbants, engrais...
- ✓ Seringues (conditionnées dans un emballage rigide et fermé)
- ✓ Déchets chimiques : white-spirit, solvants...
- ✓ Bouteilles en verre ayant contenu des produits chimiques
- ✓ Boues de dégraissateurs (dans un seau de 10kg max, fermé et mélangées avec du sable)
- ✓ Eau avec mazout (max. 10L)
- ✓ Soude caustique
- ✓ Produits phytos
- ✓ Batteries de voiture
- ✓ Radiographies médicales
- ✓ Cartouches d'encre et toners
- ✓ Extincteurs ménagers
- ✓ Pulvériseurs
- ✓ Filtres pour huiles/mazout
- ✓ DéTECTEURS incendie
- ✓ Bouteilles/ bonbonnes de gaz de camping
- ✓ Bouteilles/bonbonnes de 1L ou plus d'Hélium/protoxyde d'azote,...

## ⊖ REFUSÉS DANS LES D.S.M. / À METTRE DANS...

- ⊖ Contenants de + de 20kg ou 20L
- ⊖ Déchets spéciaux à usage professionnel
- ⊖ Déchets hospitaliers
  - ➡ Récupérateur privé
- ⊖ Médicaments périmés
  - ➡ Pharmacies
- ⊖ Engins explosifs (grenade, roquette,...)
  - ➡ Contacter la police
- ⊖ Produits avec pictogramme explosif (voir page suivante)
  - ➡ Contacter le 112
- ➡ Poches de dialyse
- ➡ Produits cosmétiques
- ➡ Bougies
- ➡ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ➡ Armes à feu
- ➡ Contacter la police
- ➡ Bouteilles et bonbonnes de gaz rechargeables (hors bonbonnes de camping)
- ➡ Récupérateur/vendeur agréé privé
- ➡ Petites capsules de protoxyde d'azote/hélium VIDES
- ➡ Sac bleu PMC

Attention ! Les D.S.M. ne sont plus collectés au recyclage de Wasseiges



## L'accès au local D.S.M. est interdit.

Les D.S.M. sont à déposer à l'entrée du local dans les bacs prévus à cet effet.

- Merci de fermer vos récipients.
- Communiquez un maximum d'informations sur le(s) produit(s) déposé(s) pour assurer leur manipulation et leur stockage en toute sécurité.



## ET APRÈS LE TRI ?

Ils sont acheminés vers un centre de tri spécialisé et sont ensuite orientés vers des filières adaptées à leur caractère dangereux.



## POUR SAVOIR OÙ JETER VOTRE EMBALLAGE OU VOTRE PRODUIT SELON LE PICTOGRAMME, RENDEZ-VOUS À LA PAGE SUIVANTE.

- De nombreux emballages de produits d'entretien, alimentaires ou cosmétiques avec un ou plusieurs pictogrammes vont dans votre sac PMC, si ils sont bien vidés.
- Quota : Maximum 50 litres de pots de peinture (vides ou remplis)/année civile

Et si vous fabriquez vos produits ménagers ? Téléchargez ou demandez notre brochure de recettes pour un ménage au naturel (contact p. 60).

## BONBONNES/BOUTEILLES DE GAZ OÙ LES DÉPOSER ?

<b>BONBONNES/BOUTEILLES DE GAZ RECHARGEABLES</b> 	<b>REFUSÉES DANS VOTRE RECPARC</b>  <small>ADRESSEZ-VOUS À UN REVENDEUR (voir ci-dessous pour « infos »)</small>
<b>BONBONNES DE 1L ET + DE PROTOXYDE D'AZOTE/HÉLIUM</b> 	<b>VIDES</b>  <b>ACCEPTÉS DANS LES DSM VOTRE RECPARC</b> 
<b>BONBONNES DE GAZ TYPE CAMPING GAZ</b> 	 <b>SAC PMC</b>
<b>PETITES CARTOUCHES DE PROTOXYDE D'AZOTE/HÉLIUM VIDES</b> 	

# Comment trier les DÉCHETS DANGEREUX? Suivez le guide!

## Emballages NON-VIDES

avec un de ces symboles:



\*\* uniquement les cartouches de gaz non rechargeables de type camping-gaz.

## À DÉPOSER AU RECYPARC

### ATTENTION



Les contenants munis de ce symbole ne sont pas repris au recyclage. Appelez le 112

## Emballages BIEN VIDES\*

\* Bien vidés, bien égouttés ou bien raclés

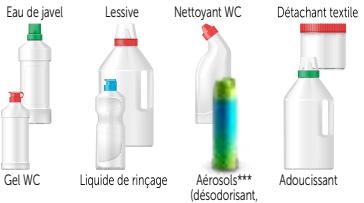
- ✓ avec un bouchon de sécurité enfant
- ✓ OU avec un de ces symboles



- ✓ OU pesticides, herbicides, huiles de moteur, silicone



### Vous hésitez?



- ✓ sans bouchon de sécurité enfant ET sans symbole  
OU

- ✓ sans bouchon de sécurité enfant ET avec un de ces symboles



\*\*\* Tous les aérosols vides sont autorisés dans le Sac PMC sauf les aérosols des produits repris dans la colonne des Déchets Spéciaux des Ménages (comme une bombe de peinture, de vernis, etc.)

## À DÉPOSER AU RECYPARC

Pour plus d'informations, adressez-vous aux collaborateurs du recyclage. Message de prévention sur les déchets spéciaux.



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Écrans d'ordinateurs
- ✓ Télevision
- ✓ Écrans plats
- ✓ Moniteurs
- ✓ ...

## ⊖ REFUSÉS DANS LES ÉCRANS / À METTRE DANS...

- ⊖ Ordinateurs portables

→ Petits appareils et outillages électriques



Les télévisions avec tubes cathodiques sont toujours collectées dans nos recypars.



## ET APRÈS LE TRI ?

Les écrans sont démontés manuellement et les éléments nocifs sont retirés, traités et récupérés de manière sécurisée et respectueuse de l'environnement. Aujourd'hui, un écran est recyclé à 85%. La recherche avance pour aller encore plus loin.

ⓘ [www.recupel.be](http://www.recupel.be)



## L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Vous changez votre écran pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Une école, une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 56) pourrait lui donner une seconde vie. Pensez-y !



## Gros électroménagers

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Lave-vaisselle
- ✓ Cuisinières
- ✓ Séchoirs
- ✓ Machines à laver
- ✓ Fours à micro-ondes
- ✓ Antennes paraboliques
- ✓ Frigos

## ⊖ REFUSÉS DANS LES GROS ÉLECTROS / À METTRE DANS...

- ⊖ Séchoirs à condensation avec pompe à chaleur

→ Frigos et congélateurs



Merci de nettoyer et vider vos électroménagers de leur contenu avant de les déposer dans votre recyparc.



## ET APRÈS LE TRI ?

Les éléments les plus polluants sont retirés manuellement. Les carcasses des appareils sont ensuite broyées. Les matières premières comme le fer, les métaux non-ferreux (cuivre, zinc, étain...) et les matières plastiques sont récupérées et réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

ⓘ [www.recupel.be](http://www.recupel.be)



## L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Vous changez votre électro pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Un C.P.A.S., une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 56) pourraient lui donner une seconde vie. Pensez-y !



# Petits appareils électros et outillages électriques

## ✓ ACCEPTÉS

Tout appareil muni d'un cordon, d'une prise ou qui fonctionne avec des piles ou batteries.

- ✓ Jouets à piles ou batteries, lampes de poche
- ✓ Outils électriques de jardinage : débroussailleuses, taille-haies, tondeuses...
- ✓ Electros de cuisine : hottes, friteuses **vidées de leur huile et graisse**
- ✓ Périphériques informatiques, ordinateurs portables, G.S.M
- ✓ Eclairages de jardin, lampes de signalisation...
- ✓ Drônes

## ☛ REFUSÉS DANS LES PETITS ÉLECTROS / À METTRE DANS...

- ☛ Catadioptrès
- ☛ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ☛ DéTECTEURS d'incendie
- ☛ Déchets spéciaux des ménages



Merci de nettoyer et vider vos électroménagers de leur contenu avant de les déposer dans votre recyparc. Retirez les piles, videz l'huile ou la graisse de votre friteuse, etc.



### ET APRÈS LE TRI ?

Après un traitement spécifique, les matières plastiques, le cuivre, les métaux, etc. sont réutilisés comme matières premières.

[www.recupel.be](http://www.recupel.be)



Recupel



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Le seconde main, le prêt ou la location pour éviter d'acheter ou de jeter , vous y avez pensé ? Lancez-vous...

Pensez également aux Repairs Cafés. Ne jetez plus, réparez!



## QUATRE PÔLES D'ACTIVITÉS

### > COLLECTE ET TRI DES D.E.E.E.

SOFIE collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques auprès des détaillants en électroménagers et dans les recyparcs, et les trie ensuite afin de sélectionner les appareils réparables.

### > VALORISATION ET REVENTE D'ÉLECTROMÉNAGERS USAGES

SOFIE, c'est aussi une équipe de techniciens formés qui répare les lessiveuses, séchoirs, lave-vaisselles, frigos et congélateurs qui sont ensuite revendus.

### > DÉPOLLUTION ET DÉMANTÈLEMENT

En partenariat avec la société Recydel, SOFIE assure la dépollution, le démantèlement et le broyage de frigos et de petits électros.

### > RÉPARATION DE VOS ÉLECTROMÉNAGERS

Une panne ? SOFIE peut venir réparer vos électros.

Appeler-nous ! 04 222 41 11

## 1 AN DE GARANTIE



## UNE SECONDE VIE POUR VOS ÉLECTROS

Découvrez nos électros de seconde main dans un de nos RSHOP



Chaussée verte 25/3  
4460 Grâce-Hollogne  
04 221 241 11



Quai Saint-Léonard 79  
4000 Liège  
0492 39 22 43

3 PLUS-VALUES



[www.electrosarie.be](http://www.electrosarie.be)

# CE N'EST PAS PARCE QUE ÇA VOUS ENCOMBRE QUE C'EST UN ENCOMBRANT

## Un objet qui vous encombre en bon état ?

> Offrez-lui une seconde vie :

- Découvrez nos adresses "réemploi" sur : [intradel.be/points-du-reemploi](http://intradel.be/points-du-reemploi).
- Déposez-le dans l'espace dédié aux objets et meubles réutilisables de votre recyparc.

## Un objet qui vous encombre en mauvais état ?

> À jeter dans les encombrants de votre recyparc

## 2 CONDITIONS à respecter :

- Il doit être **trop lourd et/ou trop grand** pour entrer dans **votre poubelle** de déchets résiduels.
- Il ne doit **PAS** être accepté dans un autre **conteneur** spécifique comme le bois, les métaux, la frigolite, le P.V.C., les électros, ...

> À jeter dans votre poubelle de déchets résiduels si il ne **respecte pas ces deux critères** > 

Ceci n'est pas un encombrant



Ceci n'est pas un encombrant



Ceci n'est pas un encombrant



## Encombrants

### ✓ ACCEPTÉS

Un encombrant est un déchet **TROP LOURD** et/ou **TROP GRAND** pour entrer dans la poubelle des déchets résiduels !

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Balatum et tapis-plain</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Papiers peints</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Tapis/carpettes</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Bois pourris</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Sommiers en tissu</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Plastique à bulles ou films plastiques de + de 1m<sup>2</sup></li><li><input checked="" type="checkbox"/> Chasses de toilettes</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Coffres de voyages</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Panneaux solaires thermiques</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Fonds de meuble cartonnés (Unalite)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li><input checked="" type="checkbox"/> Gaines en P.E.H.D.</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Glacières</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Grands jouets gonflables</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Laine de bois</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Lambris avec colle</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Meubles en rotin</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Plaques de polycarbonate</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Plexiglass</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Siège auto enfant</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Isolation thermique/acoustique</li><li><input checked="" type="checkbox"/> Plantes invasives (ex: Renouées du Japon ou Berces Caucases)</li></ul> |
|---|---|

### ⊖ REFUSÉS DANS LES ENCOMBRANTS / À METTRE DANS...

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>⊖ Tout déchet faisant l'objet d'une autre collecte spécifique dans votre recyparc</li><li>⊖ Chaussures et textiles usagés<ul style="list-style-type: none"><li>➡ Textiles</li></ul></li><li>⊖ Les ordures ménagères sont strictement interdites</li><li>⊖ Peintures, aérosols non alimentaire ou non cosmétique,..<ul style="list-style-type: none"><li>➡ D.S.M.</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>⊖ Pare-chocs, carcasses de voitures<ul style="list-style-type: none"><li>➡ Centre de tri privé</li></ul></li><li>⊖ Miroirs et vitres<ul style="list-style-type: none"><li>➡ Verres plats</li></ul></li><li>⊖ Matelas<ul style="list-style-type: none"><li>➡ Matelas</li></ul></li></ul> |
|--|---|



Quota encombrants et encombrants non combustibles : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/ jour ou 4m<sup>3</sup> /année civile



### ET APRÈS LE TRI ?

Les encombrants sont traités dans notre unité de valorisation énergétique d'Herstal afin de produire de la chaleur et de l'électricité.



# Encombrants non combustibles

## ✓ ACCEPTÉS

Un encombrant est un déchet TROP LOURD et/ou TROP GRAND pour entrer dans la poubelle des déchets résiduels !

- ✓ Laine de roche et laine de verre
- ✓ Planches ou cartons goudronnés
- ✓ Torchis, Roofing®
- ✓ Verre cassé
- ✓ Planches/panneaux avec carrelages

- ✓ Shingles®/Bardeaux
- ✓ Déchets composites avec verre, inertes, ou plâtre, (Blocs Ytong®, Silka®...)
- ✓ Vitraux Thermopanes
- ✓ tôles ondulées polyester

## ● REFUSÉS DANS LES ENCOMBRANTS / À METTRE DANS...

- Tout déchet faisant l'objet d'une collecte spécifique dans votre recyparc
- Chaussures et textiles
  - ➡ Textiles
- Sacs plastiques
  - ➡ Sac bleu PMC
- Métaux, Pneus, P.V.C.
- Déchets de construction (béton, gravas, briques...)
  - ➡ Inertes
- Plaques de Gyproc®
  - ➡ Plâtre



Quota encombrants et encombrants non combustibles : Max. 2m<sup>3</sup> /visite/jour ou 4m<sup>3</sup>/année civile

**Les déchets résiduels sont strictement interdites dans le conteneur des encombrants.**



## ET APRÈS LE TRI ?

Les encombrants non combustibles sont traités au Centre d'Enfouissement Technique.



# Réutilisable

## ✓ ACCEPTÉS

Tous les objets et mobiliers doivent être en bon état.

- ✓ Objets de décoration divers : cadres, vases, bougeoirs, bibelots,...
- ✓ Services de vaisselle complets
- ✓ Verres de tous types
- ✓ Plats
- ✓ Casseroles
- ✓ Portes intérieures en bois massifs
- ✓ Mobiliers divers : armoires démontées (mélaminées incluses), tables, chaises,...
- ✓ Objets de puériculture (exceptés les vêtements)
- ✓ DVD originaux
- ✓ Jeux et jouets avec piles ou rechargeables

## ● REFUSÉS DANS LES RÉUTILISABLES / A METTRE DANS...

- Objets cassés, tachés, déchirés ou abîmés
  - ➡ Encombrants
- Matelas
  - ➡ Matelas
- Vêtements
  - ➡ Textiles
- Peluches
  - ➡ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- Electroménagers et tous les objets électriques et électroniques
  - ➡ DEEE



Les objets et meubles en bon état ne seront pas déduits de votre quota !

ⓘ Adressez-vous à un écoguide pour savoir si les objets et meubles peuvent être déposés dans l'espace dédié au réutilisable. Tous les recypars n'ont pas encore d'espace permettant de déposer les meubles et objets en bon état. N'hésitez pas à vous adresser à un écoguide pour en savoir plus.



## ET APRÈS LE TRI ?

La Ressourcerie du Pays de Liège vient les chercher, les trie et les remet ensuite en vente à mini prix via leur RShop (pg 56). La Ressourcerie de Liège favorise l'insertion professionnelle et la formation de travailleurs et de demandeurs d'emploi et s'inscrit dans le développement durable et l'économie circulaire.



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Frigolite blanche propre, sèche et composée de billes
- ✓ Frigolite d'emballage d'électroménagers, d'ordinateurs...
- ✓ ...

## ⊖ REFUSÉS DANS LA FRIGOLITE / A METTRE DANS...

- ⊖ Boîtes à œufs
- ⊖ Chips d'emballage
- ➡ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ⊖ Les panneaux d'isolation blancs et propres
- ⊖ Isolation thermique/acoustique
- ➡ Encombrants

- ⊖ Frigolite souillée alimentaire  
**Sac bleu PMC**
- ⊖ Rouleaux de frigolite pour isolation des murs ...
- ➡ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte



Quota : Max. 1m<sup>3</sup> /visite et année civile

**La frigolite NE DOIT PAS être cassée sur place. Merci de déposer votre frigolite entière dans le sac, dans la mesure du possible.**



Nous vous conseillons de la casser directement dans un sac pour éviter la dispersion des billes partout, à la maison.



La frigolite ne peut contenir ni clou, ni vis.



### ET APRÈS LE TRI ?

La frigolite est broyée en fines billes qui seront réutilisées dans la fabrication de mortier isolant thermique pour sols et toitures plates.



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Réfrigérateurs
- ✓ Congélateurs
- ✓ Appareils de climatisation
- ✓ Séchoirs à condensation avec pompe à chaleur
- ✓ ...

## ⊖ REFUSÉS DANS LES FRIGOS ET CONGÉLATEURS

- ⊖ Appareils contenant encore des denrées alimentaires



Les appareils doivent être impérativement vidés de leur contenu !

ⓘ Les frigos et congélateurs peuvent contenir du gaz fréon (CFC) et d'autres gaz/huiles polluants. Ce gaz n'est pas nocif pour l'homme mais il contribue à la destruction de la couche d'ozone. Il nécessite donc une prise en charge particulière.



### ET APRÈS LE TRI ?

Après dépollution des appareils, le liquide de refroidissement est pompé, le compresseur est enlevé et la carcasse est broyée. Le gaz rendu liquide est incinéré dans un centre agréé. Les autres matières sont réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits.

ⓘ [www.recupel.be](http://www.recupel.be)



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Vous changez votre électro pour une version plus moderne ? Il peut servir à d'autres. Un C.P.A.S., une A.S.B.L., ou La Ressourcerie du Pays de Liège (p. 56) pourraient lui donner une seconde vie.

Pensez-y !



## Huiles de moteur

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Toutes les huiles de moteur
- ✓ Contenants inférieurs ou égaux à 5 litres

### ⊖ REFUSÉS DANS LES HUILES DE MOTEUR

- Contenants de plus de 5 litres
- Les huiles de moteur usagées mélangées avec d'autres flux tels que du solvant, de l'essence, de l'antigel, de l'ammoniaque, des eaux, etc.



Les huiles de moteur sont à déposer dans le bac prévu à cet effet.

**Merci de ne pas verser vous-même les huiles de moteur dans les bulles, les écocuides se chargent de la vidange des récipients.**

**ⓘ Un litre d'huile jeté à l'égout pollue un volume d'eau équivalent à 20 piscines olympiques !**



## Huiles et graisses de friture

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Huiles et graisses végétales de cuisine
- ✓ Contenants inférieurs ou égaux à 5 litres

### ⊖ REFUSÉS

- Solidificateurs d'huiles végétales



Les huiles et les graisses de friture sont à déposer dans les bacs prévus à cet effet ou à remettre à l'écocuide qui se chargera lui-même d'effectuer la vidange des récipients. Il est donc interdit de verser soi-même les huiles de friture dans les bulles.



Seuls les contenants d'une capacité inférieure ou égale à 5 litres sont autorisés.

Merci d'éviter de remplir vos bouteilles à ras bord et avec une huile encore tiède. Car un appel d'air provoque le rejet immédiat de l'huile et les bouteilles débordent lors de l'ouverture. Le respect de ces deux consignes permettra de garder le recyparc propre.

### ET APRÈS LE TRI ?

45% des huiles collectées sont régénérées afin de produire des huiles de base entrant dans la composition de nouveaux lubrifiants. Le restant est valorisé en énergie pour des installations industrielles.

**ⓘ www.valorlub.be**

**VALORLUB**



### ET APRÈS LE TRI ?

Les huiles et graisses alimentaires sont recyclées en biocarburant, mais peuvent être aussi valorisées en chaleur et électricité. Elles sont également utilisées dans la production de bougies et cosmétiques.

**ⓘ www.valorfrit.be**

**Valorfrit**



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Briques et briqueaillons
- ✓ Blocs de béton, béton
- ✓ Céramique
- ✓ Carrelages et faïence
- ✓ Terres en mélange (avec gravats, sables...)

## ⊖ REFUSÉS DANS LES INERTES / À METTRE DANS...

- ⊖ Vitres, verres plats et miroirs  
➡ Verres plats ou Enc.
- ⊖ Plâtre  
➡ Panneaux de plâtre (Gyproc ®)  
➡ Plâtre
- ⊖ Blocs de béton cellulaire (Ytong ®)  
➡ Blocs Silka  
➡ Enc. non combustibles
- ⊖ Les remorques complètes de terre  
➡ infos sur utiliterre.be

*Si un doute persiste sur la présence de déchets de construction contenant de l'amiante, l'écoguide se réserve le droit d'orienter le déchet dans le conteneur « Déchets de construction contenant de l'amiante ».*

*Plus de 2m<sup>3</sup> d'inertes? Déposez jusqu'à 5m<sup>3</sup> (limite annuelle) dans notre Biocentre de Soumagne. (info : 04 377 66 09 - Route Militaire 134 à 4631 Soumagne)*



## ET APRÈS LE TRI ?

Les inertes sont concassés et criblés et sont ensuite soit réutilisés comme matériaux de construction pour la sous fondation de routes, soit acheminés dans des centres d'enfouissement technique de classe 3.

- ✓ Petites quantités de terre (en sacs, pots...)
- ✓ Eliers, lavabos, WC (sans planche ni chasse)
- ✓ Grès et porcelaine
- ✓ Pots en terre cuite



## Matelas

## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Matelas adultes, enfant et bébé

## ⊖ REFUSÉS DANS LES MATELAS / A METTRE DANS...

- ⊖ Sommiers en tissus  
➡ Encombrants
- ⊖ Sommiers à lattes en bois  
➡ Bois
- ⊖ Sommiers en métal  
➡ Métaux
- ⊖ Canapés lits  
➡ Encombrants
- ⊖ Matelas gonflables  
➡ Encombrants



Quota : Max. 4 pièces/an

Merci de déplier/dérouler le matelas. Il doit être déposé à plat dans le rack de rangement.



## ET APRÈS LE TRI ?

Après le tri dans nos recypars, les matelas sont démantelés mécaniquement et/ou en partie manuellement. Cela signifie que les différents éléments qui composent un matelas sont séparés les uns des autres. Les divers composants sont recyclés par des entreprises spécialisées.

① [www.valumat.be](http://www.valumat.be)  
 valumat



## Métaux

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Sommiers métalliques
- ✓ Armoires métalliques
- ✓ Câbles électriques
- ✓ Tiges en métal
- ✓ Métaux non ferreux (zinc, plomb, alu...)

- ✓ Vélos hors d'usage
- ✓ Citernes métalliques ayant contenu du mazout (découpées)
- ✓ ...

### ⊖ REFUSÉS DANS LES MÉTAUX / À METTRE DANS...

⊖ Bouteilles et bonbonnes de gaz rechargeables (hors bonbonnes de camping)

↳ Récupérateur privé

⊖ Bouteilles/bonbonnes de 1L ou + de protoxyde d'azote, bonbonnes de gaz de camping

↳ D.S.M.

⊖ Petites capsules de protoxyde d'azote VIDES

↳ Sac bleu PMC

⊖ Jantes avec pneus  
↳ Pneus

⊖ Matériaux composites : fauteuils, divans, matelas...  
↳ Encombrants

⊖ Cannettes et boîtes de conserve  
↳ Sac bleu PMC

⊖ Batteries, aérosols, pots de peinture vides, filtres à huile et mazout  
↳ D.S.M.



Si un doute persiste sur la présence de déchets de construction contenant de l'amiante, l'écoguide se réserve le droit d'orienter le déchet dans le conteneur « Déchets de construction contenant de l'amiante ».



### ET APRÈS LE TRI ?

Les métaux recyclés servent notamment à la production de nouveaux emballages, d'appareils ménagers, de pièces automobiles...



### L'EFFORT « ZÉRO DÉCHET »

Un vélo encore en bon état ? Offrez-lui une seconde vie grâce à notre collecte annuelle organisée en avril dans nos recypars.



[www.intradel.be](http://www.intradel.be)



## Panneaux photovoltaïques



### ⊖ ARRÊT DE LA COLLECTE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

À partir du **31 décembre 2024**, les panneaux photovoltaïques ne sont plus acceptés dans les recypars.

#### Pourquoi ce changement ?

Les quantités collectées étaient très faibles (0 à 5 panneaux par recyparc/an), mais leurs coûts de gestion étaient élevés. Pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, nous concentrons nos efforts sur les déchets que vous déposez le plus souvent. Libérer de l'espace pour ces déchets prioritaires permet d'optimiser nos services et de réduire l'impact écologique de leur gestion.

#### Où les déposer ?

Les panneaux photovoltaïques peuvent être déposés dans des points de collecte agréés par PV Cycle, spécialisés dans leur recyclage responsable et adaptés à leurs spécificités.

Consultez la liste complète sur [www.pvcycle.be](http://www.pvcycle.be) et participez à une démarche durable en leur confiant vos panneaux usagés.

Ensemble, optimisons notre tri et agissons pour un avenir respectueux de l'environnement !



## Papiers et cartons

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Papiers et cartons propres
- ✓ Journaux et magazines
- ✓ Sacs en papier propres

- ✓ Livres
- ✓ Cartons de poudre à lessiver vides et propres

### ➔ REFUSÉS DANS LES PAPIERS ET CARTONS / À METTRE DANS...

- ➔ Papiers souillés ou gras
- ➔ Papiers alimentaires, cartons à pizza
- ➔ Nappes et mouchoirs en papier
- ➔ Papiers peints
- ➔ Sacs de ciment vides
- ➔ Masques chirurgicaux papier
- ➔ Collecte sélective en porte-à-porte

- ➔ Papiers issus de destructeurs de documents
- ➔ ...
- ➔ Collecte sélective en porte-à-porte
- ➔ Films plastiques
- ➔ Sac bleu PMC



Il est obligatoire de DÉPLIER ou DÉCHIRER les cartons AVANT avant d'arriver au recyparc et de les mettre ensuite à plat dans le conteneur. Merci



### ET APRÈS LE TRI ?

En fonction de leur qualité, les papiers et cartons sont expédiés vers différents papetiers ou recycleurs qui les utiliseront pour la fabrication de journaux, magazines, papiers recyclés, papier WC...

❶ [www.fostplus.be](http://www.fostplus.be)



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Demandez votre autocollant « Stop pub » pour votre boîte aux lettres : 04/240 74 74 ou [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be)

## POUR PRÉPARER VOTRE VISITE AU RECPARC



### CARTONS



**Dépliez ou déchirez vos cartons AVANT votre arrivée.**



- ✓ Une visite plus rapide au recyparc
- ✓ Des conteneurs optimisés





## Piles

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Piles alcalines et salines
- ✓ Piles boutons
- ✓ Piles rechargeables
- ✓ Accus de GSM ou ordinateurs...

- ✓ Accus d'outils de bricolage
- ✓ Accus de vélos électriques
- ✓ Piles lithium
- ...

### ☛ REFUSÉS DANS LES PILES / À METTRE DANS...

- ☛ Batteries de voiture
- ☛ D.S.M.



Merci de respecter ces règles de sécurité.

- Batteries au lithium endommagées ou non, rechargeables et batteries de gros volume => Avertissez votre écouguide et merci de les emballer dans un film plastique transparent pour les isoler des autres piles et accus.
- Piles coulantes ou rouillées : merci de les mettre dans un sac en plastique avant de les déposer dans le fût.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les piles et accus font l'objet d'un traitement adapté en fonction de leur composition chimique. Les matériaux de valeur sont réutilisés en tant que matières premières dans la production industrielle.

[www.bebat.be](http://www.bebat.be)



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Et si vous faisiez le pas vers les piles rechargeables ? Plus chères à l'achat, mais plus écologiques et économiques grâce à leur durée de vie.



## Plastiques durs et P.V.C.

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Seaux, arrosoirs, cuves à mortier, mannes, mobilier de jardin, étangs en plastique, ...
- ✓ Jouets sans pile/moteur
- ✓ Tuyaux P.V.C. et de drainage
- ✓ Panneaux ondulés en P.V.C.

- ✓ Coques d'électroménagers
- ✓ Conduites de gaz
- ✓ Gaines/tuyaux de protection
- ✓ Châssis sans vitres
- ✓ Petits meubles en plastique

### ☛ REFUSÉS DANS LES PLASTIQUES DURS ET P.V.C. / À METTRE DANS...

- ☛ Tuyaux d'arrosage, poupées, casques de sécurité, fardes plastifiées

#### Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte

- ☛ Films et housses d'emballage, Plastiques à bulles, max. 1m<sup>2</sup>
- ☛ Pots de fleurs en plastique «type rempotage»
- ☛ Sac bleu PMC
- ☛ Câbles électriques
- ☛ Métaux

- ☛ Châssis avec vitres
- ☛ Tôles ondulées en polyester

#### Encombrants non combustibles

- ☛ Grands jouets gonflables
- ☛ Tuyaux en caoutchouc, glacières, coffres de voyage, sièges auto complets
- ☛ Lambris avec colle/polyuréthane, plaques de polycarbonate, revêtements de sol en P.V.C. souple
- ☛ Plastiques à bulle de + 1m<sup>2</sup>

#### Encombrants



Les seaux, cuves à mortier et autres contenants doivent être vidés de leur contenu et exempts de matériaux séchés, ou de poussières.

**Quota :** Inclus dans le quota des encombrants/Verre plat : 4m<sup>3</sup>/an



### ET APRÈS LE TRI ?

Le plastique est pré-trié à la main. Il est ensuite lavé pour être recyclé en plastique régénéré.



## Plâtre

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Plâtre en poudre
- ✓ Blocs de plâtre
- ✓ Plaques de plâtre (type Gyproc®)
- ✓ Plaques de plâtre bleues (pour insonorisation)
- ✓ Plaques de plâtre vertes (Hydrofuge)

- ✓ Plaques de plâtre roses
- ✓ Dalles de plâtre pour plafond
- ✓ Fond de cuveille
- ✓ Peuvent être accrochés/intégrés aux déchets de plâtre : papier et/ou papier peint, clous, vis, carrelages.

### ⊖ REFUSÉS DANS LE PLÂTRE / À METTRE DANS...

- ⊖ Blocs de béton cellulaire (Ytong®), blocs Silka ®  
↳ Enc. non combustibles
- ⊖ Briques et briquailles  
↳ Inertes
- ⊖ Plâtre mélangés avec d'autres matériaux (bois, fibre de verre,...)  
↳ Enc. non combustibles
- ⊖ Sacs et sachets  
↳ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte

- ⊖ Rails de montage en métal/ aluminium  
↳ Métaux
- ⊖ Rails de montage en PVC  
↳ P.V.C
- ⊖ Colle pour plâtre  
↳ D.S.M.



Quota : inclus dans le quota des encombrants /verre plat/plastiques durs : 4m<sup>3</sup>/an  
Si vous utilisez un sac pour y mettre votre plâtre, merci de vider le plâtre dans le conteneur et de jeter le sac dans votre poubelle de déchets ménagers.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les déchets de plâtre, une fois triés et broyés, sont incorporés à d'autres matériaux pour reconstituer à nouveaux des matériaux de construction à base de plâtre. Ressources indéfiniment recyclable, son tri sélectif permet l'économie de nouvelles matières premières.



## Pneus

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Pneus de véhicules de tourisme, 4x4, remorques et caravanes
- ✓ Pneus de camionnettes et véhicules utilitaires légers
- ✓ Pneus de motos

- ✓ Pneus de quads, de brouettes ou d'engins à bras
- ✓ Pneus avec jantes
- ✓ ...

### ⊖ REFUSÉS DANS LES PNEUS / À METTRE DANS...

- ⊖ Pneus de vélos et vélomoteurs
- ⊖ Chambres à air
- ↳ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte

- ⊖ Pneus de silos agricoles
- ⊖ Pneus de camion
- ⊖ Pneus d'engins agricoles, de génie civil ou industriels
- ⊖ Pneus en lambeaux
- ⊖ Chenilles
- ↳ Récupérateur privé



Saviez-vous que les pneus sont soumis à une obligation de reprise? Lors de l'achat de pneus neufs, le vendeur a l'obligation de reprendre gratuitement vos pneus usagés.

Quota : Max 5 pièces/an.



### ET APRÈS LE TRI ?

Les pneus en bon état sont réutilisés. Les autres sont soit recyclés dans la fabrication de gazon synthétique par exemple, soit valorisés comme combustibles ou matières premières en cimenterie.

[www.recytyre.be](http://www.recytyre.be)





## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Châssis (sans les vitres)
- ✓ Tuyaux d'évacuation d'eau
- ✓ Volets déroulants
- ✓ Plinthes en PVC.
- ✓ Lambris
- ✓ Tuyaux PVC.
- ✓ ...

## ⊖ REFUSÉS DANS LES P.V.C. / À METTRE DANS...

- ⊖ Plexiglass
- ⊖ Chasses de toilettes
- ⊖ Tuyaux et gaines de câbles en P.E.H.D.
- ⊖ Tuyaux en caoutchouc
- ⊖ Tuyaux arrosage
- Encombrants**

- ⊖ Tôles ondulées en polyester
- Encombrants non combustibles**
- ⊖ Mobilier de jardin
- ⊖ Seaux, bacs, casiers...
- Plastiques durs ou Encombrants si les plastiques durs ne sont pas collectés séparément**



Les châssis en PVC doivent être débarrassés de leurs vitres.



### ET APRÈS LE TRI ?

Lavés, broyés et transformés, les PVC seront réutilisés comme matières premières dans la fabrication de nouveaux produits plastiques (tuyaux, châssis...).



## ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Vêtements propres
- ✓ Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)
- ✓ Chaussures
- ✓ Lingerie
- ✓ Linge de maison (couvertures, essuies, coussins et édredons...)
- ✓ Morceaux de tissu propres et secs

## ⊖ REFUSÉS DANS LES TEXTILES / À METTRE DANS...

- ⊖ Vêtements et tissus sales ou mouillés
- Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ⊖ Bottes en plastique
- Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**



Les textiles doivent être emballés dans un sac avant d'être déposés dans la bulle. Merci de laisser l'écoguide contrôler le contenu de votre sac afin de s'assurer de la qualité de votre tri.



### ET APRÈS LE TRI ?

En collaboration avec l'A.S.B.L. Terre, les textiles collectés dans les recyparcs sont triés et redistribués dans les magasins de seconde main «Terre».

www.terre.be



### L'EFFORT «ZÉRO DÉCHET»

Et si vous transformiez vos vieux vêtements en déguisements, tabliers de bricolage, ou chiffons ?



## Verres plats

### ✓ ACCEPTÉS

- ✓ Verres plats blancs ou colorés
- ✓ Verres armés
- ✓ Miroirs, vitres
- ✓ Aquariums
- ✓ Verres de serre/véranda
- ✓ Vitrages Thermopanes
- ✓ Simples/doubles vitrages feuilletés ou non
- ✓ ...

### ⊖ REFUSÉS DANS LES VERRES PLATS / À METTRE DANS...

- ⊖ Verres vitrocéramiques de poêles ou four, plats en verre allant au four
- ⊖ Verres (pour boire) cassés
- Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte**
- ⊖ Ampoules et tubes néons
- Ampoules et tubes néons**
- ⊖ Bois/P.V.C./métal autour du verre plat
- Encombrants**
- ⊖ Bouteilles/flacons en verre
- Verres**



Merci de déposer les vitrages à plat.

**Quota :** inclus dans le quota des encombrants/**Verre plat :** 4m<sup>3</sup>/an



### ET APRÈS NOTRE TRI ?

Le verre plat parcourt une chaîne de techniques de séparation et de traitements de pointe pour éliminer tous les matériaux étrangers qui l'accompagnent (métal, films plastiques...). Ils constituent la base pour la fabrication de nouveaux verres plats, fibre de verre, matériel acoustique, etc.

## Politique environnementale

Afin d'assurer la gestion des déchets qui lui a été confiée par ses 72 Communes associées, INTRADEL s'attache à mettre en œuvre la hiérarchie de l'[échelle de Lansink](#) et a mis en place un système de management environnemental et d'audit qui rencontre les exigences du Règlement EMAS pour quatre de ses activités.



INTRADEL veille à prendre en compte dans l'ensemble de ses décisions la composante environnementale et à améliorer de manière continue ses performances.

Elle le fait dans le respect de ses valeurs fondamentales, du contexte dans lequel elle intervient, des besoins et attentes des parties prenantes et de ses possibilités d'action.



# Comment traitons-nous vos données personnelles\*?

## 1 Qui est responsable du traitement de vos données personnelles ?



Intradel scrl - Pré Wig, 20 à 4040 Herstal

## 2 Pourquoi devons-nous collecter ces données personnelles ?

Dans le cadre de l'exécution de nos missions publiques et notamment pour :

- Vérifier votre identité et le respect des conditions d'accès au recyparc;
- Enregistrer la quantité de vos apports au recyparc ;
- Protéger les biens et les personnes (vidéosurveillance) ;
- Identifier les personnes en cas de problèmes (agressions, vols, ...).

## 3 Qui a accès à vos données personnelles ?



- Nos services internes pour traiter votre demande ;
- Nos prestataires informatiques dans certains cas ;
- Le cas échéant, les services de police.

## 4 Combien de temps sont conservées vos données personnelles ?



Le temps nécessaire pour atteindre les finalités précitées (pt. 2) et, au plus tard, jusqu'à ce que vos déchets ne soient plus soumis à la gestion d'Intradel.

## 5 Comment contacter notre DPO (Délégué à la protection des données) ?



dpo@intradel.be ou par courrier :  
Intradel scrl - Pré Wig 20, à 4040 Herstal.

## 6 Quelles sont vos droits concernant la gestion de vos données personnelles ?



Vous avez le droit de demander à Intradel l'accès à vos données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que le droit de vous opposer à leur traitement.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données, et pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre Charte Vie Privée ([www.intradel.be](http://www.intradel.be))

## 7 Est-il possible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ?



Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès l'Autorité de Protection des Données (APD) à [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

## 8 Est-il indispensable de fournir mes données personnelles ?



Cela entre dans un cadre réglementaire. La non-fourniture des données (par exemple : refuser de présenter sa carte d'identité) pourrait avoir comme conséquences de vous voir refuser l'accès au recyparc et aux services d'Intradel.

## 9 La prise de décision automatisée :



Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

### \* Légende :

« Données personnelles » = Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (càd qui peut être identifiée, directement ou indirectement notamment grâce à un numéro de client Intradel, un identifiant sur un forum, etc.).

# LE TRI DES DÉCHETS AU CŒUR DE VOTRE QUARTIER



## LE RECYPARC MOBILE

Le recyparc mobile, version réduite du recyparc classique, permet de déposer et trier vos déchets du quotidien en petite quantité et proche de chez vous.

MAX. 1M<sup>3</sup>

Réservés aux HABITANTS DE LA ZONE INTRADEL (sur présentation de votre carte d'identité)

ACCEPTÉS

- ✓ Appareils électriques
- ✓ Batteries
- ✓ Bois
- ✓ Déchets de jardin
- ✓ D.S.M.
- ✓ Encombrants
- ✓ Frigolite
- ✓ Huiles usagées (friture, moteur)
- ✓ Métaux
- ✓ Petits appareils électros
- ✓ Piles

REMORQUES ET CAMIONNETTES NON AUTORISÉES



CALENDRIER/INFOS

> [www.intradel.be/trier-ses-dechets/  
recyparcs/le-recyparc-mobile](http://www.intradel.be/trier-ses-dechets/recyparcs/le-recyparc-mobile)





Ressourcerie®  
du Pays de Liège

## LA SOLUTION OPTIMALE POUR VOS ENCOMBRANTS



La Ressourcerie du Pays de Liège est une société coopérative spécialisée dans la collecte et le tri des encombrants. Sur simple appel, nous nous rendons chez les citoyens. Suivant les communes, le service est gratuit ou soumis à une contribution financière fixée par la commune.

Une fois collectés, les encombrants sont triés et démantelés pour connaître une seconde vie ; ils sont soit réutilisés par l'intermédiaire d'un de nos magasins, soit recyclés ou valorisés en énergie électrique.

La Ressourcerie reprend tous vos encombrants en bon ou en mauvais état. Les objets en bon état pourront connaître une nouvelle vie et faire le bonheur d'autres personnes!

[www.ressourcerieliege.be](http://www.ressourcerieliege.be)  
04 220 20 00

**2** MAGASINS  
DE SECONDE  
MAIN



### QUE PUIS-JE DEPOSER ?

-  mobilier, objets déco, vaisselle...
-  Livres, jouets, objets de loisirs...
-  Les électroménagers et les appareils électriques et électroniques.
-  Le matériel de chauffage ou les articles métalliques.
-  Les sanitaires.
-  Les P.V.C. de construction, les outils, les portes, les métaux...

### EN BON OU EN MAUVAIS ÉTAT



Chaussée verte 25/3  
4460 Grâce-Hollogne  
04 222 41 11



Quai Saint-Léonard 79  
4000 Liège  
0492 39 22 43



BIOCENTRE



## Biocentres de Grâce-Hollogne et de Soumagne



Nos Biocentres permettent aux communes, aux entrepreneurs de parc et jardin et aux citoyens de déposer leurs déchets de jardin sans limite journalière (max. 8m³/an). Nos sites acceptent également les plastiques et cordages agricoles.

L'ensemble des déchets de jardin collecté sur la zone Intradel est valorisé en biomasse énergie, mulch de BRF et compost au Biocentre de Grâce-Hollogne.



Dans ses Biocentres, Intradel vous propose du compost de déchets de jardin de qualité, en vrac ou en sac, mais également du mulch de BRF.



Nous acceptons les souches supérieures à 40cm.



Nous ne limitons pas la quantité de déchets de jardin apportée par jour, mais le quota annuel de 8m³ est appliqué.



Refusé : Terre > Infos sur utiliterre.be



### Biocentre de Soumagne

Infos : 04 377 66 09

Route Militaire, 134 - 4631 SOUMAGNE

OUvert du mardi au samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h



### Biocentre de Grâce-Hollogne

Infos : 04 250 09 60

Chaussée Verte, 25/3 - 4460 Grâce-Hollogne

OUvert du lundi au vendredi de 9h à 16h45 et Samedi de 8h30 à 16h45

# Index des déchets repris dans ce guide

Une question sur un déchet qui n'est pas repris dans cette liste non exhaustive ?  
Contactez votre recyparc (p. 5)

	A	B	C	D	E
Accus	46	Carpettes	33	Dalles de vinyle	17
Aérosols	26	Carrelages	40	Débroussailleuses	30
Amiante	17	Carton poudre à lessiver	44	Déchets verts	23
LED	19	Cartouches d'encre	25	Désherbants	25
Ampoules	19	Toner	25	Détartrants	25
Antennes paraboliques	29	Céramique	40	DéTECTEURS incendie	25
Aquariums	52	Chasses de toilettes	33	Drônes	30
Ardoises	17	Châssis P.V.C.	50		
Armoires métalliques	42	Châssis bois	20		
Arrosoirs plastique	47	Chaussures	51		
		Citernes métalliques	42		
		Climatisation	29		
		Coffres de voyages	33		
		Colles	25		
Balatum	33	Conduites de gaz	47		
Bambou	20	Congélateurs	29		
Batterie voiture	24	Contre-plaqués	20		
Béton (blocs)	40	Copeaux bois	20		
Blocs de béton cellulaire (Ytong®)	34	Coque électros	47		
Blocs Silka®)	34	Cuisinières	29		
Bocaux (verre)	62	Cuve à mortier	47		
Bois	20				
Bois pourris	33				
Bonbonnes de gaz de camping	25				
Bonbonnes de 1L ou + (Hélium/protoxyde d'azote)	25				
Bouchons	22				
Boues dégrasseurs (10kg max)	25				
Bouteilles verre	62				
Branchages	23				
Briques et briquillons	40				
Broyats	23				
Câbles électriques	42	Eau de javel	26		

Éclairages de jardin	30	Jantes avec pneus	49
Écrans	28	Jardinières	17
Électroménagers	29	Jouets à piles	30
Engrâis	24	Jouets gonflables (grands)	33
Étangs	47	Jouets sans pile/moteur	47
Eternit®	17	Journaux	44
Éviers	40		
Extincteurs ménagers	25		
		Laine de bois	33
		Laine de roche/verre	34
		Lambris	50
		Lambris avec colle	33
		Lampe de poche	30
		Lampes de signalisation	30
		Lavabos	40
		Lave-vaisselle	29
		Linge de maison	51
		Livres	44
		M	
		Machines à laver	29
		Magazines	44
		Mannes en plastique	47
		Maroquinerie	51
		Matelas	41
		Matériaux réfractaires	17
		Mazout et eau	25
		Métaux	42
		Meubles en bois	20
		Meubles en rotin	33
		Miroirs	52
		Mobilier de jardin en plastique	47
		Moniteurs	28
		O	
		Ordinateurs portables	30
		Outilages électrique de jardin	30
		P	
		P.V.C.	50
		Palettes en bois	20

Palissades de jardin	20	Seringues	25
Panneaux isolants frigolite	33	Shingles®/ Bardeau	34
Panneaux isolants bois	20	Siège auto enfant	33
Panneaux ondulés en P.V.C.	47	Solvants	24
Panneaux photovoltaïques	43	Sommiers avec tissu	33
Panneaux solaires thermiques	33	Sommiers métalliques	42
Papiers peints	33	Souches	23
Peintures	25	Soude caustique	25
Petits meubles en plastique	47		
Piles	46		
Planches en bois	20	T	
Planches/cartons goudronnés	34	Taille-haies	30
Planches/panneaux avec carrelages	34	Tailles de haies	23
Plantes invasives	33	Tapis/carpettes	33
Plaques de Gyproc ®	48	Tapis-plain	33
Plaques de liège	22	Téléviseurs	28
Plaques de plâtres	48	Textiles	51
Plaques de polycarbonate	33	Tiges en métal	42
Plastiques agricoles	59	Tôles ondulées polyester	34
Plâtres	48	Tondeuses	30
Plexiglass	33	Tontes de pelouses	23
Plinthes P.V.C.	50	Torchis	34
Plomb	42	Tubes néons	19
Pneus	49	Tuyau d'arrosage	33
Porcelaine	40	Tuyaux	50
Portes en bois	20		
Pots en terre cuite	40	V	
Poutres charpente (max. 1m)	20	Vélos	42
Produits chimiques	25	Vernis	25
Produits phytos	25	Verres de serre/veranda	52
Pulvérisateur	25	Verres plats	52
R		Vêtements	51
Radiographies médicales	25	Vitrages/vitres	52
Réfrigérateurs	29	Vitrages Thermopanes	34
Résines	25	Volets déroulants	50
Roofing®	34		
S		W	
Sacs papier propres	44	WC	40
Sapins de noël	23	White-spirit	25
Seaux en plastique	47		
Séchoirs	29	Zinc	42

# Déchets refusés au recyparc

## → VOIR COLLECTEURS PRIVÉS OU AUTRES EXTERNES

- Armes à feu : Contacter la police
- Billes de chemin de fer
- Bois traité au Carbonyl
- Bois brûlé
- Bonbonnes de gaz rechargeables
- Carcasses de voitures
- D.S.M. professionnels
- Déchets hospitaliers
- Huile de moteur en contenant de +de 5L
- Terre

## → SAC BLEU PMC

- Bouchons, couvercles et capsules en métal
- Petites bouteilles de protoxyde d'azote
- Canettes et boîtes de conserve
- Chips d'emballages
- Films plastiques, max. 1m<sup>2</sup>
- Frigolite alimentaire
- Plastiques à bulles, max. 1m<sup>2</sup>
- Pots de fleurs de type rempotage
- Sacs de pellets
- Sacs plastiques

## → POUBELLE DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

- Ampoule à incandescence et halogènes
- Coussins
- Bougies
- Bottes en plastique
- Bouchons synthétiques
- Catadioptrès
- Chambres à air
- Chaussures dépareillées
- Édredons
- Litières non biodégradables
- Morceaux de tissu
- Opaline
- Papiers issus de destructeurs de documents
- Papiers souillés ou gras
- Pneus de vélo ou vélomoteurs
- Poches de dialyse
- Produits cosmétiques
- Plats en verre allant au four
- Sacs de ciment vides
- Tuyaux arrosage
- Verres (à boire) cassés
- Verres vitrocéramiques
- Vêtements et tissus sales et/ou mouillés

## → POUBELLE DE DÉCHETS ORGANIQUES

- Déchets de cuisine
- Compost
- Litière biodégradable
- Paille

# Déchets refusés au recyparc (suite)

## ➡ BULLES À VERRE

- Bocaux en verre
- Bouteilles en verre

# Règlement d'ordre intérieur

Notre règlement d'accès aux recyparcs Intradel est disponible dans son intégralité sur notre site web.

## Règles de tri

- La vérification des apports se fait à l'entrée.
- L'usager doit rendre le contrôle possible (habitacle, coffre, remorque...), en ce compris le contenu des sacs.
- Tout chargement non trié et qui ne permet pas l'identification rapide peut **être refusé** par le personnel.
- Chaque apport de déchets doit être déposé dans le conteneur approprié et désigné comme tel.
- Le personnel du recyparc **peut refuser** tout chargement en fonction de l'état de remplissage des conteneurs et des quantités déjà déposées par l'usager.
- L'usager doit s'organiser pour manipuler les déchets sans faire appel aux membres du personnel.
- Les déchets ménagers résiduels ne sont pas admis.
- Il est strictement interdit de déverser quoi que ce soit dans des conteneurs complets ou non affectés et signalés comme tels.

## Responsabilités

- L'intercommunale Intradel décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident et de vols (effets personnels dans les véhicules...) entre usagers, et entre usagers et tiers dans l'enceinte des recyparcs.
- Les usagers sont responsables des dégâts qu'ils pourraient occasionner aux infrastructures.
- L'Intercommunale Intradel ne peut garantir la récupération d'un objet qui aurait été jeté par l'usager dans ses installations.

## Comportement dans les recypars

- Les règles élémentaires de politesse, de courtoisie et de respect de l'autre doivent régir les relations entre le personnel des recypars et les usagers.
- Chaque usager devra se conformer aux consignes du personnel du recyparc.
- En cas d'endommagement des clôtures, grilles d'accès, bâtiments, conteneurs ainsi que de l'équipement, la réparation des dégâts éventuels est à charge des usagers qui les ont occasionnés. Une déclaration ou un constat d'accident devra être rempli.
- Il est interdit de récupérer toute matière – objet quelconque sur le recyparc.
- Tout dépôt à l'entrée ou aux abords du recyparc est interdit.
- Il est interdit d'emporter le matériel mis à la disposition des usagers pour la manutention et le nettoyage des déchets (brosses, pelles...).
- Les cadeaux en nature ou en espèces sont interdits.
- Il est strictement interdit de prendre en photo ou de filmer un membre du personnel ainsi que les sites d'Intradel sans autorisation préalable.

En cas de non-respect, des sanctions peuvent être appliquées (voir Article 10 Sanctions de notre règlement d'accès).

## Plaintes

En cas de mécontentement d'un usager vis-à-vis du règlement d'Intradel et/ou du service rendu, à quelque niveau que ce soit, l'usager est invité à déposer une plainte par écrit via un **courriel à info@intradel.be** ou un **courrier postal à l'adresse : Pré Wigy 20, 4040 Herstal**.

La réponse à la plainte sera envoyée au plaignant par courrier dans les quinze jours suivant la réception du courrier et/ou de la fin des devoirs d'enquête en interne.

Les réclamations doivent être nominatives et individuelles. Aucune suite n'est donnée aux réclamations anonymes.

## Règles de sécurité

- Chaque usager devra se conformer aux **consignes** du personnel d'Intradel.
- Le personnel des recypars peut retenir les usagers à l'extérieur du recyparc pour des raisons de sécurité et / ou de manutention de conteneurs.
- Pour votre sécurité, il est à noter que le déplacement des collecteurs est prioritaire sur celui des usagers.
- Les remorques doivent être correctement bâchées ou munies d'un filet de protection.
- Les **règles de courtoisie** sont d'application à l'intérieur du recyparc.
- La vitesse est limitée à 10km/h.
- L'usager doit rester vigilant aux déplacements des autres usagers sur le recyparc et doit veiller à stationner son véhicule de manière à ne pas gêner la circulation.
- L'usager doit être attentif aux manœuvres des camions des collecteurs présents sur le recyparc.
- Le moteur des véhicules doit être coupé durant le déchargement.
- Les matériaux doivent être déposés dans les conteneurs avec précaution. Le dépôt se fait par le dessus du conteneur, pour ceux placés à quai.
- Les déchets amiantés (asbeste-ciment) doivent être emballés à leur arrivée sur le recyparc et être versés, emballés, dans le conteneur approprié.
- L'usager doit s'assurer qu'aucun membre du personnel du recyparc ne soit occupé à ranger le conteneur avant d'y déverser des déchets.
- Il est obligatoire de respecter les règles sanitaires en vigueur.
- Il est interdit de fumer sur le recyparc.
- Il est interdit d'enjamber les garde-corps et/ou de monter dessus.
- L'usager veillera à se déplacer avec prudence sur les passerelles.
- Il est interdit de descendre dans les conteneurs.
- L'accès au local des déchets spéciaux des ménages (D.S.M.) est interdit ;  l'usager doit préalablement au dépôt de ces matières s'adresser au personnel du recyparc et respecter les consignes données.
- La vidange des huiles de moteur et de friture dans les bulles respectives est interdite ;  l'usager place les contenants sur les tables de tri prévues à cet effet.
- Il est interdit de laisser circuler sur le recyparc les enfants de moins de 12 ans et les animaux.

 En cas de non-respect, des sanctions peuvent être appliquées (voir Article 10 Sanctions de notre règlement d'accès).

# BACK TO THE REEMPLOI



« NOM DE ZEUS!!!!

**Vos objets sont  
réutilisables?**

**Ne les jetez pas, déposez  
les dans un des 31 recyparcs  
participants !**

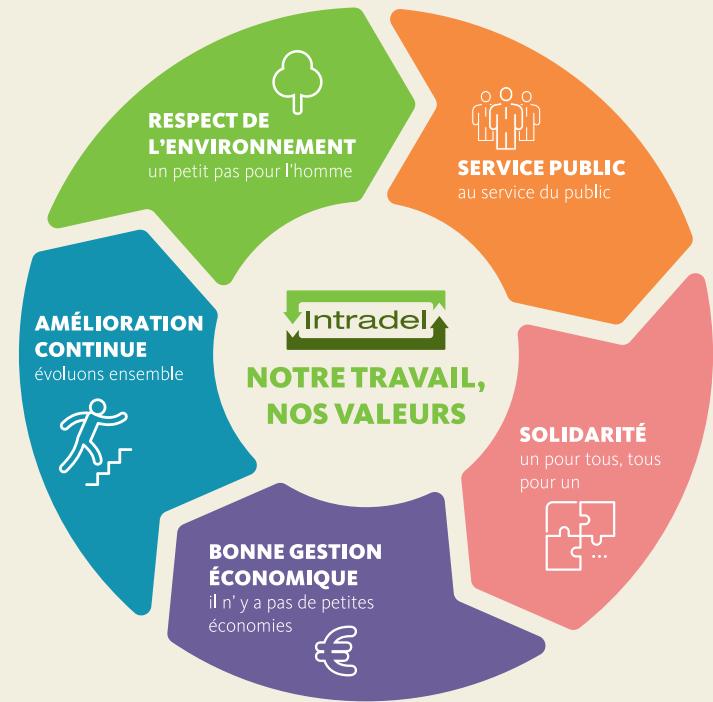
LA RESSOURCERIE DU PAYS DE LIÈGE  
LEUR OFFRIRA UNE SECONDE VIE.



Les recyparcs de : Amay · Ans · Bassenge · Beyne-Heusay · Chaudfontaine · Clavier · Comblain-au-Pont · Ferrières · Flémalle 1 · Flémalle 2 · Fléron · Grâce-Hollogne · Hannut · Herstal · Huy · Juprelle · Liège-Angleur · Lontzen · Nandrin · Oupeye · Plombières · Raeren · Saint-Georges · Seraing 1 · Seraing 2 · Seraing 3 · Sprimont · Theux · Verviers 1 · Wanze · Waremme vous proposent une solution pour la récupération et le réemploi d'objets en BON état .

## Nos valeurs

Le respect de l'environnement, la maîtrise économique, la responsabilité sociale et l'amélioration permanente sont les valeurs qui déterminent notre action, qu'elle soit menée en notre sein, au travers de nos filiales ou de nos partenariats. INTRADEL s'inscrit ainsi comme acteur majeur du développement durable de notre région.



# Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Une question ?**

**Contactez-nous au 04/240 74 74**

**ou à [info@intradel.be](mailto:info@intradel.be)**

**et suivez-nous**



**[www.intradel.be](http://www.intradel.be)**

